

**Arrêté n°2024-395 portant composition du Comité électoral consultatif
Renouvellement des représentants des personnels et des usagers au sein des Conseils centraux**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, et notamment son article 11 ;
Vu les désignations effectuées par et parmi les listes représentées au Conseil d'Administration ;
Considérant le défaut de réponse de la liste Solidaires et la désignation du représentant de ladite liste par la Présidente en résultant,

Arrêté :

Article 1 : Le Comité électoral consultatif est composé ainsi qu'il suit :

Membres ès qualités :

La Présidente ou son représentant ou sa représentante,
La Directrice générale des services,
Le représentant ou la représentante désigné par le Recteur d'Académie,
La responsable du service chargé des élections universitaires ou son représentant ou sa représentante,

Membres désignés par et parmi les listes représentées au Conseil d'Administration :

Pascal SOLLI, au titre de la liste SNPTES,
Kim DANIERE, au titre du collège BIATSS de la liste CHANGER,
Sabine LOUDCHER, au titre des collèges enseignants de la liste CHANGER
Nicolas GRECO, au titre de la liste SNASUB FSU,
Simon GADRAS, au titre de la liste AGIR,
Nathan PERRAMOND au titre de la liste UNI,
Antoine TRUPIANO-REMILLE, au titre de la liste SOLIDAIRES,
Quentin LAURISSE, au titre de la liste GAELIS,
Zazie ROQUES, au titre de la liste UNEF.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à la date de signature.

Le Comité électoral consultatif ainsi composé, assistera la Présidente de l'Université dans l'organisation du scrutin visant à renouveler les représentants des personnels et des usagers au sein des conseils centraux de l'Université.

Article 3 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2024,